

**Allocution présentée devant le comité législatif sur le projet de loi C-2,**

**Loi prévoyant des règles sur les conflits d'intérêts et des restrictions en  
matière de financement électoral, ainsi que des mesures en matière de  
transparence administrative, de supervision et de responsabilisation**

**par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada**

**Le 30 mai 2006**

## **Introduction**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du comité,

Au nom de l'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) et de ses 64 000 membres, nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous faire part de nos réflexions et de nos préoccupations au sujet de la loi que votre comité étudie.

Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions, mais j'aimerais d'abord prendre quelques minutes pour mettre en contexte l'étude de ce projet de loi par votre comité, et pour formuler quelques mises en garde au sujet de la réglementation et du rôle qu'elle doit jouer dans une bonne gouvernance.

## **Contexte public**

L'élaboration du projet de loi C-2 résulte d'une crise de confiance qui s'étend bien au-delà du ressort du gouvernement et du Parlement et, à vrai dire, bien au-delà des frontières du Canada. Depuis les affaires Enron, Worldcom et Parmalat, il n'est pas besoin de rappeler les scandales qui ont laissé leur triste marque dans le secteur privé. Pas plus qu'il n'est nécessaire de revenir sur les problèmes qui nous touchent de plus près, comme l'affaire Nortel ou les travaux de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires. Contentons-nous d'affirmer que la crise de confiance actuelle découle directement du manque d'éthique que perçoit la population chez les élites des milieux des affaires, de la politique et de la bureaucratie.

La question qu'il importe de se poser est « pourquoi? ». Comment en sommes-nous arrivés là? Est-ce que quelque chose a changé? Quelle leçon pouvons-nous tirer de tout cela? Quelles mesures pouvons-nous, ou devons-nous, prendre pour empêcher que cela se reproduise?

Il existe un remède contre les fraudes et les scandales. Et ce remède se trouve dans la transparence et l'imputabilité.

C'est pourquoi nous applaudissons les efforts que déploient le gouvernement et le Parlement pour corriger les lacunes dans la performance réelle du gouvernement et dans sa performance aux yeux de ses actionnaires, c'est-à-dire les Canadiens et les Canadiennes. Le sens des principes, des responsabilités et de l'éthique, tout comme le rôle que ces valeurs doivent jouer dans le processus décisionnel, n'a rien de nouveau. Néanmoins, nous sommes tous touchés par la souillure des récents scandales et si nous voulons que nos institutions publiques nous inspirent de nouveau confiance et fierté, c'est le moment ou jamais de prendre des mesures correctives claires.

Entre-temps, les Canadiens et les Canadiennes s'intéressent de près à la situation et ne se laisseront convaincre que lorsqu'ils auront des preuves de l'adoption de changements constructifs et efficaces.

### **Leadership, transparence et imputabilité**

Bien que nous ayons tous espoir que ce projet de loi permettra d'éviter la répétition des abus du passé, les règlements ne peuvent pas remplacer un comportement éthique. La vérificatrice générale l'a d'ailleurs fait remarquer dans son témoignage devant vous et le juge Gomery en disant essentiellement que le problème ne réside pas dans un manque de règles, mais dans un manque de respect des règles. Il vous semble peut-être ironique que nous nous présentions devant vous aujourd'hui pour prêcher la prudence en matière de réglementation. Après tout, les comptables ont une prédilection pour les règles et l'organisation. Nous sommes des experts en données, des analystes financiers, des directeurs financiers, des vérificateurs, des chefs d'entreprise. En un mot, nous sommes ceux vers qui on se tourne pour savoir comment suivre les règles qui régissent le capital, les actifs, les profits et les pertes. À cet égard, la profession comptable porte un énorme fardeau : celui de la confiance du public et de la responsabilité envers le public. Mais c'est un fardeau qu'elle porte volontiers. Cela fait partie de notre métier.

Nous devons toutefois nous rappeler qu'il ne suffit pas d'établir des règles pour arriver aux résultats que nous recherchons tous. Le Parlement et le comité doivent veiller à ce qu'il y ait un juste équilibre entre les règles, l'éthique et une saine gouvernance.

Dans les milieux financiers, l'imputabilité de la performance financière n'a jamais été établie de façon si simple. Selon les règles adoptées à la suite de l'affaire Enron, le chef de la direction et le chef des finances d'une entreprise doivent en attester les états financiers. En outre, les vérificateurs sont désormais soumis à une surveillance. Personne ne conteste la notion que l'exactitude et la véracité de l'information financière présentée aux actionnaires relèvent en dernier ressort des cadres supérieurs. Cette notion témoigne simplement du fait que le leadership et l'imputabilité s'exercent d'abord au sommet. Peut-on en dire autant dans les milieux gouvernementaux? L'importance des commissaires à l'éthique et des enquêteurs judiciaires est indéniable. Mais nos dirigeants politiques ont aussi leur rôle à jouer. Il leur incombe de donner l'exemple. Quand il était président des États-Unis, Harry Truman avait sur son bureau un écriteau portant la mention « *The buck stops here* », c'est-à-dire « le responsable, c'est moi ». Un énoncé simple qui révélait toutefois un homme prêt à prendre ses responsabilités — une qualité qui suscitait l'admiration de ses concitoyens. Les Canadiens et les Canadiennes ne sont pas différents. Ils s'attendent à ce que leurs dirigeants gouvernementaux en fassent autant et assument la responsabilité de leurs idées, de leurs intentions et de leurs actes. À ce qu'ils assument entièrement la responsabilité des succès du gouvernement, mais aussi des erreurs inévitables qui marqueront parfois leur parcours.

À notre avis, les Canadiens et les Canadiennes se réjouiraient d'un retour au principe parlementaire éprouvé voulant que les ministres assument la responsabilité de la performance des ministères et des agences qui relèvent d'eux. Le gourou américain des affaires Warren Buffet disait ceci : « Je recherche trois qualités : l'intégrité personnelle, l'intelligence et une grande énergie. Mais sans la première, les deux autres n'ont pas d'importance. » Inutile d'en dire plus.

### **Alimenter le changement : un équilibre délicat**

Le Canada veut se doter d'une loi efficace sur l'imputabilité fédérale — une loi dont il a bien besoin — mais pas à n'importe quel prix.

Vous avez pour défi, dans votre étude de ce projet de loi, de trouver un juste équilibre entre des intérêts concurrents afin de bien servir tous les Canadiens et les Canadiennes. Vous devez, pour atteindre cet équilibre délicat, prendre en compte les intérêts d'une myriade de groupes, notamment l'organisme que nous représentons, en respectant leur droit de se faire entendre avec sérieux, et parfois de manière strictement confidentielle. Cette considération contraste vivement avec le droit à l'information de la population dont sont garants le commissaire à l'information, les médias et le Parlement lui-même. Il est essentiel de jeter un pont entre ces deux pôles — une tâche qui, nous en convenons, est loin d'être facile.

Il nous semble que, concrètement, la réussite ou l'échec du projet de loi C-2 dépendront en grande partie de la volonté du gouvernement de mettre en place, et d'entretenir, une nouvelle culture d'imputabilité et de responsabilité individuelle et collective — une culture qui s'étendra à tous les échelons bureaucratiques et à tous les partis. Il faudra pour cela cultiver de nouvelles habitudes et les récompenser, et non pas multiplier les lois et les règlements. Et il faudra privilégier l'apprentissage et le perfectionnement. En cette époque où l'atmosphère du pays demeure alourdie par les relents de scandale, nous avons intérêt à ne pas oublier qu'en pensant à court terme, on paralyse la planification à long terme. Il faut se méfier des conséquences involontaires que pourraient avoir, à long terme, les lois que nous élaborons aujourd'hui. Il est toujours de bon aloi, en matière de politique gouvernementale, de faire le point sur le chemin à parcourir. Dans le cas qui nous préoccupe, le gouvernement doit répondre au besoin suivant : simplifier les échanges entre la population et le gouvernement en clarifiant les règles et responsabilités en matière de transparence et d'imputabilité. Au bout du compte, le libre accès des Canadiens et Canadiennes à leur gouvernement devrait clairement être l'un des objectifs de cette étude du projet de loi C-2 par le Parlement.

## **Professionnalisation de la fonction publique**

Le gouvernement propose, dans le projet de loi C-2, plusieurs mesures judicieuses qui revêtent une importance critique. Ainsi, nous sommes heureux de voir que le rôle joué par les sous-ministres et sous-ministres adjoints en tant qu'administrateurs des comptes a été clarifié. Et nous appuyons la création de comités de vérification indépendants. Nous estimons également que les mesures visant à protéger l'information des dossiers de vérification interne sont appropriées et qu'elles amélioreront le processus de vérification interne des ministères et organismes. Nous constatons en outre avec plaisir l'adoption de mesures appropriées pour protéger les rapports de vérification préliminaires tout en autorisant la consultation de ces rapports lorsqu'un rapport définitif n'est pas délivré dans les deux ans suivant le début de la vérification. En somme, ces mesures protégeront l'intégrité et l'efficacité du processus de vérification.

Nous félicitons le gouvernement d'avoir élargi le mandat du vérificateur général de manière que ce dernier soit autorisé à retracer l'utilisation des fonds. Nous approuvons en outre l'introduction d'un examen quinquennal de l'utilité et de l'efficacité des programmes de subventions et de contributions. Cette disposition correspond d'ailleurs à l'une des recommandations formulées par CGA-Canada. Nous estimons également que la création du poste de directeur parlementaire du budget sera un atout pour les parlementaires. Par contre, bien que nous approuvions en principe l'adoption de mesures de protection et de soutien des dénonciateurs, nous estimons que le gouvernement ne devrait y avoir recours qu'en dernier ressort et nous nous opposons carrément à l'idée de donner aux fonctionnaires des récompenses pécuniaires alors qu'ils devraient agir tout simplement selon leur conscience. Essentiellement, ces mesures s'harmonisent bien aux mesures semblables qui existent déjà dans le secteur des entreprises.

Ce projet de loi propose des mesures ambitieuses pour renforcer l'imputabilité et améliorer la gestion des ressources humaines et financières du gouvernement. Au nom des quelque 8 000 CGA qui évoluent dans la fonction publique fédérale en qualité de vérificateurs, de comptables, de gestionnaires financiers et de rédacteurs de politiques,

nous appuyons ces mesures et estimons que nous avons un rôle à jouer dans l'exécution du plan d'action du gouvernement. Nous avons été invités à soutenir les efforts du gouvernement pour améliorer la gestion financière et la vérification interne au sein de la fonction publique fédérale. Nous travaillons actuellement à la mise au point d'une série d'initiatives qui appuieront la réalisation de cet objectif.

À l'instar de la vérificatrice générale, nous estimons qu'une formation en gestion financière, notamment en comptabilité, est un atout de taille pour promouvoir la gestion et le contrôle financiers dans les ministères. Nos membres travaillent dans tous les ministères et ils y exercent de nombreuses fonctions. Et ils savent à quel point leur titre de CGA leur est utile. Les fonctionnaires qui désirent se perfectionner en gestion financière en acquérant un titre comptable professionnel verront que le programme d'études des CGA est en mesure de leur fournir les connaissances, les compétences et les qualités de commandement dont ils auront besoin pour relever les défis soulevés par ce projet de loi et par les autres mesures mises en place.

### **Renforcement de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes**

Comme CGA-Canada est un lobbyiste enregistré, il serait négligent de notre part de passer sous silence les modifications proposées à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Pour être efficaces, les lois et les règlements doivent être clairs. Lorsque la réglementation est claire, toutes les personnes qui y sont assujetties savent ce que l'on attend d'elles. À notre avis, l'intensification de la force exécutoire des lois régissant la conduite des lobbyistes est un objectif louable. Dans cette optique, nous appuyons l'Institut de relations gouvernementales du Canada quand il réclame des dispositions plus rigoureuses en ce qui en a trait aux enquêtes et à la force exécutoire. Bien que la grande majorité des lobbyistes se conforment entièrement à la loi, l'augmentation et l'amélioration des dispositions exécutoires protégera cette majorité contre les abus de quelques lobbyistes malavisés qui ternissent la réputation des autres. À notre avis, ces modifications seront avantageuses pour tout le monde.

## **Conclusion**

Nous voulons tous ce qu'il y a de mieux pour l'avenir du Canada, bien que nous ne nous entendions pas toujours sur les moyens à prendre. C'est bien là le concept de la démocratie dans toute sa beauté — un concept dont l'application n'est jamais simple. Au cours de la dernière campagne électorale fédérale, CGA-Canada a invité tous les partis à prendre plusieurs mesures pour raffermir la confiance chancelante de la population canadienne dans les dirigeants et les institutions des secteurs public et privé. Nous sommes ravis de voir que ce message, comme d'autres messages, a été entendu.

Monsieur le Président, nous nous ferons un plaisir de prêter assistance à votre comité dans le cadre de ses délibérations.

Merci.